

Après le cas « soulèvements de la Terre », la Constitution permet de destituer le Président de la République

écrit par Jacques Martinez | 24 février 2024





Décisions de plus en plus inquiétantes...☐ Destitution avant qu'il n'appuie sur le bouton nucléaire !

Le Président de la République peut être destitué « *en cas de manquement à ses devoirs manifestement incompatible avec l'exercice de son mandat.* »

☐Penser à inviter une organisation considérée par certains de pratiquer le terrorisme à l'encontre d'une partie de la population française pacifiste à savoir les agriculteurs, n'est-ce pas une décision du président de la République qui devrait être considérée comme « incompatible avec l'exercice de son mandat » ?



Arnaud Rousseau ✓

@rousseautrocy

...

L'invitation par le PR au #SIA d'un groupuscule dont la dissolution a été demandée par son propre GVT est une provocation inacceptable pour les agriculteurs. J'avais accepté de participer à un débat. Dans ces conditions, je refuse de prendre part à ce qui ne sera qu'une mascarade.

@FNSEA

Tant cette décision peut être incompréhensible venant de celui -et le seul en France !- qui, par ailleurs, a, 24 heures sur 24, le doigt au-dessus d'un bouton sur lequel il peut appuyer, lors d'une autre décision « incompatible avec l'exercice de son mandat », sur le bouton déclenchant un tir... nucléaire !

Même si, depuis l'annonce de la présence d'écolos, a été enclenché un rétropédalage ou plutôt un rétrocajouillage voire un rétroégarement, M. Macron avait décidé, semble-t-il tout seul dans son coin, d'inviter à un débat des « écol'lobectomisés » -de l'hémisphère droit !-, membres de Soulèvements de la Terre, donc des « pacifistes » pas si fiables puisqu'ils vont jusqu'à agresser « ses » forces de l'ordre !

Invitation qui a paru comme étant une idée complètement incompréhensible par la plupart des Français à commencer par son ami de plus de 20 ans Arnaud Rousseau, patron de la FNSEA (voir ENCADRÉ (1) RR) ! Celui-ci a failli s'étrangler en apprenant cette invitation, tout comme , -là c'est un comble !- son Premier Ministre Attal et le ministre de l'Agriculture, Marc Fesneau, qualifiant -crime de lèse ma...cronisme- d' « inopportune » cette proposition pourtant venant de sa majesté !

Le pire pour Emmanuel, plus grave que l'irrespectueuse gifle

qu'un individu lui avait donnée lors d'une « promenade » parmi la « populace », c'est la double baffes des Soulèvements de la Terre qui...

-1/ ont reconnu avoir accepté cette invitation et...

□-2/ affirment qu'ils n'avaient pas l'intention d'y répondre favorablement, comme cela ressort de leur déclaration :

« Arnaud Rousseau a fait pression pour ne pas se retrouver face à nous et Macron s'est couché. Qu'il soit rassuré : nous n'aurions pas participé à cette supercherie, mais merci pour le spectacle ! »

Donc, n'est-il pas logique de s'interroger sur la justesse du raisonnement intellectuel de notre président ? Cela nous paraîtrait-il étonnant si nous apprenions, par un communiqué de l'Élysée, que, *« suite à une fatigue due à ses obligations présidentielles, M. Macron est contraint à une semaine de repos. »* Eh bien, non ! Parce que nous sommes nombreux à penser que ses décisions politiques semblent de plus en plus souvent prises sans aucun raisonnement pesé et sensé.

□Comme le précise EuroNews (voir ENCADRÉ (2)), **« à la demande du gouvernement, c'est au Conseil constitutionnel de constater juridiquement "l'empêchement" du président, un mécanisme qui prévoit alors la convocation d'une nouvelle élection présidentielle.**

Le président français peut également être destitué par le parlement (article 68). »

Toutefois, M. Macron a pu, dans ce processus d'invitation à « son » débat, revenir sur sa décision ! Cela sans qu'il n'y ait d'autre conséquence que notre interrogation sur ses capacités de raisonnement. □Mais imaginons qu'il prenne une décision aussi inconsidérée après s'en être pris (pour ne pas dire s'être engueulé) au téléphone avec Poutine !

Pourra-t-il revenir sur sa décision s'il décide seul dans son bureau d'appuyer -ce n'est qu'une image- sur le bouton nucléaire ? □Et, comme nous le dit RTL (voir ENCADRÉ (3) , «

si le Président a décidé d'ouvrir le feu, les militaires n'ont pas d'autre choix que de s'exécuter » !

Mais là, contrairement à son revirement, à propos de l'invitation incongrue au débat en marge du Salon de l'Agriculture, après avoir appuyé sur le bouton nucléaire, il sera trop tard d'y réfléchir toute une nuit : des missiles venant de l'est seront déjà tombés sur Paris et sur « feu l'Élysée » !!!

Car en France, le déclenchement nucléaire -voulu par et pour le seul Général de Gaulle- est décidé et ordonné par un seul homme !

Ne serait-il pas plus prudent qu'il y ait plusieurs décideurs ?

Par exemple, un comité de 5 personnalités dont le chef de l'État...

-avec, pourquoi pas, le premier ministre, les présidents du Sénat et de l'Assemblée nationale et le président du Conseil d'État- ou encore 4, ou même 3 ou seulement 2 membres ?

Non, en France, un seul doigt peut déclencher l'envoi des missiles de la force nucléaire : le doigt du président de la République ! C'est-à-dire actuellement M. Emmanuel Macron. Un homme qui, de plus en plus souvent, surprend les Français par ses décisions... De sa non participation à une marche antisémite décidée après le conseil d'un hurluberlu ayant l'oreille de Jupiter à la participation de hors-la-loi à un débat sur la terre ! Et tant d'autres décisions ou déclarations disons surprenantes de la part d'une personne détentrice du mandat de président de la République Française.

□« **En France, il n'y a qu'un personnage détenteur du feu nucléaire : le premier des Français, le président de la République,** » confirme le Collège de Droit de la Sorbonne

(voir ENCADRÉ (4) : SORBONNE)

Et personne d'autre ne peut l'en empêcher : ni le Premier Ministre, ni le Président du Sénat, ni le président de l'Assemblée Nationale...

□ **La seule personne qui pourrait l'en empêcher, c'est son... aide de camp** ! Avec une mission bien particulière, aucunement politique : vérifier dans quel état physique est le Président au moment de prendre sa décision :

« Concrètement, il faut être bien sûr que c'est lui qui déclenche le feu parce que, supposons qu'en voyage, le chef d'État boive trois bières d'affilée et n'est pas en forme, il ne peut pas déclencher le feu nucléaire », détaille le colonel de Jong -qui tint la mallette de MM Mitterrand et Chirac !- □ **Mais si le Président a décidé d'ouvrir le feu, les militaires n'ont pas d'autre choix que de s'exécuter.** »

On s'aperçoit que la défense de la France repose sur la santé tant vitale qu mentale d'UNE SEULE PERSONNE ! Même jeune, même en pleine forme à tout point de vue, un être humain peut être victime à tout instant, sans aucun signe préventif, d'un problème cardiaque, d'un accident vasculaire, d'un attentat, d'un accident -de la route ou d'avion- ! □ Un président étranger un peu fou l'apprend, dans les minutes qui suivent, il déclenche une attaque. Même si le Président du Sénat prend la suite, combien de temps se passera-t-il avant qu'il ait le système de déclenchement en mains ? Alors que si le « déclenchement nucléaire » était détenu par des personnes en liaison constante entre elles qu'elles soient 5, 4, 3 ou, ne serait-ce que deux, il y en aurait toujours une pour donner immédiatement l'ordre de répondre à l'attaque.

Bon... Nous n'avons plus qu'à espérer qu'aucun aliéné ne

détienne le pouvoir parmi les cinq puissances nucléaires de notre planète... □ Dans l'immédiat, je crois que je vais voir dans quel îlot perdu de la Polynésie française qui est non « une » mais un POM (Pays d'Outre-Mer) j'irais bien finir ma retraite, sur un archipel, loin d'une région cible hexagonale : celui des atolls de Tepoto, Napuka et Puka Puka du moins s'ils reçoivent internet afin que je puisse continuer à envoyer mes impressions à... RR ! Trois atolls portant le doux qualificatif « d'îles de l'archipel du... Désappointement » ! Ça, c'est tout moi... complètement désappointé par les décisions de notre président... annonçant toujours : « Sur-priiii-ses ! », avec un petit sourire niais et un regard de benêt à la clef !

□ **ENCADRÉ** : □ - (1) RR du 3 février 2024 sur Emmanuel Macron et Arnaud Rousseau : □ Ils s'entendent bien, les présidents de la République et de la FNSEA, amis depuis plus de 20 ans ! □ <https://resistancerepublicaine.com/2024/02/03/ils-sentendent-bien-le-s-presidents-de-la-republique-et-de-la-fnsea-amis-depuis-plus-de-20-ans/> □ □ =====

- (2) : EURONEWS : actualisé le 09/12/2019 □ <https://fr.euronews.com/2017/11/15/frappes-nucleaires-qui-prend-les-decisions> □ « La Constitution prévoit cependant quelques garde-fous pour contrecarrer les pouvoirs d'un président potentiellement défaillant. A la demande du gouvernement, c'est au Conseil constitutionnel de constater juridiquement "l'empêchement" du président, un mécanisme qui prévoit alors la convocation d'une nouvelle élection présidentielle. Le président français peut également être destitué par le parlement (article 68) mais uniquement "en cas de manquement à ses devoirs manifestement incompatibles avec l'exercice de son mandat". »

- (3) RTL : □ <https://www.rtl.fr/actu/politique/comment-le-president-francais-peut-il-declencher-une-frappe-nucleaire-7900187914> □ « Il existe également des garde-fous, à commencer par l'aide de camp. Sa mission, c'est précisément de vérifier dans quel état est le Président au moment de prendre sa décision. « Concrètement, il faut être bien sûr que c'est lui qui déclenche le feu parce que, supposons qu'en voyage, le chef

d'État boive trois bières d'affilée et n'est pas en forme, il ne peut pas déclencher le feu nucléaire », détaille le colonel Peer de Jong. □Mais si le Président a décidé d'ouvrir le feu, les militaires n'ont pas d'autre choix que de s'exécuter. »

–(4) Collège de Droit de la Sorbonne :

<https://collegededroitsorbonne.com/2021/03/21/le-president-et-larme-nucleaire/>

Texte de Charles Gilbert 21 mars 2021 :

« Le président et l'arme nucléaire : une relation unique et toujours intrigante (...) Un feu destructeur, qui permet aujourd'hui à la France d'être l'un des cinq pays détenteurs officiellement de cette arme absolue. (...) en France, il n'y a qu'un personnage détenteur du feu nucléaire : le premier des Français, le président de la République.

L'armement nucléaire de la France, une nécessité historique et stratégique. (...) □Dans les années 1960, lors de la Guerre froide, le monde vit dans la peur d'une guerre nucléaire entre les deux grandes puissances de l'époque, les Etats-Unis d'Amérique et l'URSS. Or, la France, à cette période, est une cible pour l'Union Soviétique, qui est alors capable de déployer des chars rapidement. Selon le Général de Gaulle, ces derniers étaient à « à peine deux étapes du tour de France ». Selon le général, pour contrer l'URSS(...)L'arme nucléaire s'est donc imposée comme une force dissuasive et non offensive, dans l'objectif d'éviter une agression et non pour mettre fin à une guerre – comme ce fut le cas à Hiroshima et Nagasaki le 6 et 9 août 1945. »

Et (Source : Fondation Charles de Gaulle)... en octobre 1964, le premier Mirage IV transportant la bombe atomique prend son envol. La France rejoint alors ce cercle restreint des pays disposant de la plus puissante arme jamais conçue. Son utilité se révèle déterminante lorsqu'en 1966, la France quitte le commandement de l'Otan, et affirme ainsi une diplomatie indépendante, notamment des Etats-Unis.

Jacques MARTINEZ, journaliste □à RTL, de stagiaire à chef d'édition des informations de nuit (1967-2001), pigiste à l'AFP, le FIGARO, le PARISIEN...